

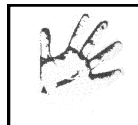


## ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de janvier 2025  
de la section académique du  
SNETAA FO  
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr>

# 231



- **SOMMAIRE :**
- **P.1 : Edito de la Secrétaire Académique.**
- **P.2 : DHG : Dotation Horaire Globale ; Brève de Bressuire Vinci**
- **P.3 : Mouvement 2025 ; Réunions Contractuels ; Brève de Poitiers Mandela**
- **P.4 : Agenda syndical ; Bulletin d'adhésion**

### En ce début d'année, avec l'équipe académique ...

En ce début d'année politiquement chaotique, toute l'équipe du SNETAA vous présente ses meilleurs vœux pour 2025. Que cette année vous apporte santé, bonheur, conditions de travail supportables et un portefeuille plutôt bien garni. C'est sans doute, de tout cela que voulait parler notre nouvelle Ministre lors de son discours d'investiture lorsqu'elle a rappelé qu'elle savait gérer un budget et qu'elle ne prenait aucune décision sans concertation. Au SNETAA, ce n'est pas tout à fait ce que nous avons en mémoire.

Si cet édito avait été écrit la semaine dernière, il aurait évoqué la suppression de 4000 postes et la mise en place du fameux décret sur l'obligation d'obtenir le DNB pour entrer en seconde. Depuis des mois le SNETAA s'opposait à cette mesure. Saluons donc, ce mandat qui était le nôtre de tuer dans l'œuf une telle aberration. Mais après ce coup politique, l'épée de Damoclès est toujours au-dessus de nos têtes, d'autant que la Ministre a rappelé tout l'intérêt qu'elle portait à la réforme de la voie professionnelle. Il faut garder en mémoire que Mme Borne, Ministre du travail, a fortement poussé au développement de l'apprentissage et que lors de son passage à Matignon, Carole Grandjean était en charge de la voie pro. Aujourd'hui, sans Ministre délégué et dans cet immense ministère qui va de la maternelle au Bac plus 12, qui va défendre les intérêts des personnels de lycée professionnel ? Plus que jamais, il va falloir être sur le terrain. Dans notre Académie, les structures devraient arriver dans les établissements cette semaine. N'hésitez pas à les demander à votre équipe de direction qui doit vous les fournir. Si vous souhaitez qu'elles soient recalculées, contactez Henriette MEUNIER ou Jean-Luc GERMANEAU.

Un autre pan de la réforme de la voie pro, fait enfin parler de lui : **le fameux « parcours Y »**, exemple inconditionnel de la réforme. Le SNETAA, aux détours des heures d'informations syndicales, découvre des établissements où les EDT seront refaits, alors que dans d'autres, rien ne bougera. Découverte aussi de chefs d'établissement qui oublient que le choix du parcours n'est pas du tout en lien avec l'inscription à Parcoursup et qui poussent les élèves à rester au lycée. Certains expliquent que les enseignants de seconde et de première seront les plus sollicités pour les surveillances puisque ceux de terminales travailleront avec les jeunes sur leur avenir ou les visiteront en PFMP.

**Le SNETAA ne peut que dénoncer lors des instances, lors de rendez-vous ou d'audiences avec le Recteur, une mise en place à veau l'eau de ce parcours Y.** D'autant que seule la DGESCO de son bureau ministériel peut un instant croire qu'une fois l'intégralité des examens passée, les jeunes reviendront une semaine supplémentaire pour boucler. Mais boucler quoi au juste ? Une année de terminale qui prend fin en toute logique avec les examens ? Une prise en charge par des enseignants qui seront convoqués pour les corrections ? Des entreprises qui auront commencé leur recrutement d'intérimaires pour la saison ?

**Le SNETAA alerte depuis des mois. Cette réforme de la voie professionnelle et surtout ce parcours Y sont des inepties qu'il nous faut dénoncer et combattre. C'est pourquoi nous avons besoin de vos retours.** Les retours des syndiqués sont toujours la source dans laquelle puise le SNETAA. Être **adhérent**, c'est faire valoir ses droits, mais aussi faire en sorte que les jeunes qui nous sont confiés ne soient pas spoliés.

En ce début d'année, vous êtes nombreux à renouveler votre adhésion et l'ensemble de l'équipe académique vous remercie pour la confiance que vous lui portez. **Alors n'hésitez pas, envoyer votre bulletin et profitez des 66% de crédit d'impôt, qui nous sont encore octroyés !**

La Rochelle, le 21 janvier 2025, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

## DHG : Dotation Horaire Globale

Avec la nouvelle année arrivent aussi les DHG dans les établissements, souvent beaucoup moins digests que la galette ! Soyez vigilants : le Rectorat donne un montant d'heures global, à vous de faire les calculs détaillés pour savoir si vous avez les heures que vous devez avoir !

**Premier point** important, le chef d'œuvre en CAP ! Les 3 heures doivent être doublées quel que soit l'effectif et comme il est dans les enseignements professionnels (voir grille du JO du 20 décembre 2018), ces heures doivent être données par section. Donc, si vous avez un regroupement de deux sections (Peinture et Construction Bois, par exemple), vous devez avoir 12 h de chef d'œuvre et non pas 6.

**Deuxième point**, les heures complémentaires données pour les classes de Bac professionnel : leur calcul dépend des effectifs prévisionnels du Rectorat. Attention, les 2ndes « familles de métiers » comptent comme une seule section et cela joue sur les heures complémentaires attribuées !

A vous de décider, en conseil pédagogique, ce que vous souhaitez faire de ces heures complémentaires. Elles sont utiles pour prévoir des dédoublements en Enseignement Général, ainsi qu'en Enseignement Professionnel. Si vous avez un regroupement de deux sections différentes en 1<sup>ère</sup> par exemple, grille production, le calcul se fait en multipliant l'effectif prévu par le Rectorat par 8 et en divisant par 20. Inutile dans ces cas-là de dédoubler l'enseignement professionnel, les heures sont déjà données par groupe d'atelier.

**Troisième point** : la mixité de publics !

De plus en plus, on voit apparaître, ici et là, des effectifs « apprentis » dans nos sections ! Attention, ces effectifs ne comptent pas pour le calcul des heures complémentaires ! Et le secrétaire général a bien précisé, lors d'une audience avec le SNETAA FO, qu'en aucun cas des places devaient être réservées aux apprentis ! S'il reste des places, alors seulement, elles peuvent être occupées par des apprentis à condition que cela ait été voté en conseil d'administration !

En revanche, lorsqu'ils sont présents, leur emploi du temps doit être à 35 h hebdomadaires, même si la classe sous statut scolaire dans laquelle ils sont intégrés a un emploi du temps à 31 heures. Ce sont généralement des heures d'enseignement général qui doivent être effectuées, pour « compenser » les absences des apprentis lorsqu'ils sont en entreprise. Le problème, c'est que ces heures ne sont pas dans la DHG ; ce ne sont pas des heures « postes ». Vous devrez les effectuer en plus de votre service « normal » et votre employeur ne sera pas l'éducation nationale, ce qui signifie un bulletin de salaire à part et des heures qui ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires et qui donc ne seront pas défiscalisées.

Le point positif, c'est que RIEN ne vous oblige à effectuer ces heures !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide ou de précisions !

**Henriette MEUNIER, membre du Bureau Académique**

## Rencontre avec le proviseur du lycée Léonard de Vinci, Bressuire, mardi 7 janvier 2025

Cette rencontre fait suite à un signalement RSST déposé par la Secrétaire Académique, intitulé "suspicion d'entrave syndicale".

La DASEN 79 s'est déplacée au LP Léonard de Vinci en décembre 2024 pour visiter l'établissement, ses ateliers, et rencontrer le personnel.

Lors de sa visite un seul atelier n'a pas été présenté à la DASEN. Les élèves de cet atelier qui avaient préparé cette visite à la demande d'un membre de la direction, n'ont pas pris leur récréation, sont restés sur des heures libres, et n'ont pas appréciés d'être ignorés de la sorte.

La DASEN 79 a appris, dans un autre contexte, avec surprise qu'elle n'avait pas visité tous les ateliers.

Le collègue gérant cette section et cet atelier est un membre actif du SNETAA. Son atelier est très mal doté en matériel pédagogique (un seul poste fonctionnel pour environ 30 apprenants), le vestiaire se résume à un coin de couloir cloisonné à la va-vite sans chauffage. Les autres ateliers de l'établissement sont globalement bien dotés pédagogiquement.

Suite aux constatations faites sur place, les membres du secrétariat académique ont conclu qu'il y avait un faisceau d'indices menant à une suspicion d'entrave syndicale : pourquoi ce seul atelier est-il si faiblement doté ? Est-ce du aux activités syndicales du collègue ?

Les premières victimes sont les élèves.

La rencontre avec le proviseur a été très peu productive. Le proviseur n'avait comme seul document qu'une impression du signalement RSST, et s'est simplement offusqué du mot "entrave". Malgré notre insistance sur le mot "suspicion", rien n'y a fait.

Le dialogue peu constructif a abouti néanmoins à un engagement d'une discussion avec la DASEN 79 et à une étude approfondie des besoins lors de la prochaine campagne d'équipements.

**Le secrétariat académique du SNETAA FO**

## Décembre 2024-Janvier 2025 : le mouvement des personnels paralysé !

La période de vérification des barèmes et vœux du mouvement inter-académique va s'achever (du 13 au 28 janvier 2025)... et les résultats seront communiqués le 12 mars prochain à toutes celles et ceux soumis à cette obligation, comme les stagiaires, mais également à celles et ceux qui ont envie ou besoin de changer d'horizon...

Cette première étape sera complétée par une deuxième étape, celle du mouvement intra-académique : formulation des vœux à partir de mars, vérification des barèmes/vœux, et résultats livrés en mai 2025. Voilà pour le modèle de calendrier qui se déroule sans accros !

Or, il est inutile de vous faire un cours pour vous expliquer que nous avons eu pas moins de 6 ministres de l'Éducation Nationale depuis le départ de Monsieur Blanquer, et nous en sommes au 3ème gouvernement depuis (1 ou 2 ans) ! Tout ce charivaris laisse des traces indélébiles... Le budget du ministère de l'Éducation Nationale dépend du vote du budget présenté dans le discours de politique générale par le premier ministre. Celui du gouvernement Barnier ayant été censuré a eu pour conséquence le report du CSE ( Conseil supérieur de l'Éducation Nationale), initialement prévu en décembre 2024, à une nouvelle date, que la ministre de l'Éducation Nationale Mme Borne, pilotera le 16 janvier 2025. Une des missions principales du CSE concerne le fonctionnement des services publics de notre ministère. Il répartit et distribue les enveloppes budgétaires entre les Académies, et notamment précise le nombre de postes en fonction des disciplines essentielles pour le mouvement ! Aujourd'hui, nous ne savons pas combien nous aurons d'entrants dans notre Académie ! Les DHG seront communiquées fin janvier aux établissements ! Tout notre fonctionnement est à l'arrêt ! La présentation de la politique générale du nouveau premier ministre F Bayrou fera-t-elle bouger les lignes ?

**Quoiqu'il arrive le SNETAA FO est présent à chaque étape, vous accompagne et vous conseille pas à pas dans vos démarches. Il est essentiel de vous faire aider pour franchir cette nébuleuse administrative !**

**Christelle Butraud, Commissaire Paritaire Académique, membre du Bureau Académique**

**Vous êtes contractuels**, vous connaissez des contractuels en LP, SEP mais aussi SEGPA, EREA, LPO, LGT et Collège.

Parce que l'an prochain votre lieu d'exercice peut changer, mais pas vos droits, rejoignez le SNETAA sur une de ces réunions d'informations. Inscrivez-vous, inscrivez vos amis et collègues.

Vous avez droit à 12 jours annuels d'informations, **Utilisez les !**

### Le SNETAA FO de l'Académie de Poitiers, perd un de ses adhérents.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès d'Abdellah ZARI survenu le 18 décembre 2024 à l'âge de 65 ans.

Abdellah était un PLP maths/sciences, apprécié du lycée Nelson Mandela de Poitiers où il enseignait depuis plus de 30 ans. Sa discrétion et son professionnalisme vont nous manquer.

Syndiqué au SNETAA depuis de très nombreuses années, c'est avec douleur que nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille et ses proches.

**Stéphane TEXIER, S2 de la VIENNE**

## CONTRACTUELS : UN STATUT, DES DROITS

évaluation  
travail  
statut  
primes  
contrat  
contractuel  
droits  
indice  
LILMAC

Retrouvez l'équipe académique du **metag**

mardi 4 février 2025, au LP Sillac, Angoulême  
mercredi 5 février 2025, au LP Dubreuil, Saint Jean d'Angély  
jeudi 6 février 2025 au LP Jean Main, Niort  
vendredi 7 février 2025 au LP Le Dolmen, Poitiers

pour une réunion d'informations.

Participation sur inscription à [snetaa.web.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.web.poitiers@gmail.com)

## Calendrier prévisionnel

Date (2025)	Action	Lieu
mardi 4 février	Information contractuels*	Angoulême, LP Sillac
mercredi 5 février	Information contractuels*	Saint Jean d'Angély, LP Dubreuil
jeudi 6 février	Information contractuels*	Niort, LP Thomas Jean Main
vendredi 7 février	Information contractuels*	Poitiers, LP Dolmen
mardi 18 février	Bureau Académique élargi	UD Poitiers
jeudi 13 mars	Bureau Académique élargi	UD Poitiers
jeudi 20 mars	Information ASH*	Poitiers
jeudi 27 mars	Information ASH*	Saintes
jeudi 3 avril	Information AED – CPE *	Angoulême, LP Sillac
vendredi 4 avril	Information AED – CPE *	Poitiers, LP Mandela
mardi 15 avril	Conseil Académique	Poitiers, Kyoto
mardi 6 mai	Réunion retraités académiques	Environs de Niort
fin juin, début juillet	Conseil Académique	Royan

\* : toutes les formations pour nos adhérents se déroulent de 9h30 – 16h30.

La convocation sera renvoyée après inscription à [snetaa.web.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.web.poitiers@gmail.com)

**Pour adhérer au SNETAA FO en ligne:**

<https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/>

Ou contacter Bénédicte Moulin par : [snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)

Ou adhérer **directement** au SNETAA FO par [formulaire papier](#) ci dessous



A retourner à section académique SNETAA FO  
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

### TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	300 €	<b>Indice</b>	<b>Cotisation</b>
2	179 €	272 €	318 €	moins de 450	81 €
3	185 €	283 €	328 €	de 450 à 500	114 €
4	205 €	305 €	345 €	de 500 à 700	140 €
5	213 €	322 €		au delà de 700	164 €
6	219 €	334 €			
7	230 €	340 €			
8	242 €				
9	256 €				
10	278 €				
11	292 €				

Cotisations Uniques	
Sans solde	29 €
AED/EAP/AESH	51 €
Stagiaires	99 €
Retraités titulaires	136 €
Retraités contractuels	51 €

HE-A 1 :	363 €
HE-A 2 :	379 €
HE-A 3 :	399 €

Nom \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ] Ville \_\_\_\_\_

Tel. fixe \_\_\_\_\_ Tel. portable \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE** 24/25

Lycée Professionnel  SEGPA (Collège)

Lycée Polyvalent (SEP)  EREA

Autre \_\_\_\_\_

Nom d'Établissement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Académie : \_\_\_\_\_